



Séparation de domicile avant divorce

Par mymassenger_old, le 07/07/2007 à 19:39

Depuis plusieurs années maintenant, nous nous entendons très mal avec mon épouse, ce qu'elle admet également. Nous sommes mariés depuis plus de 10 ans.
Nous allons voir un psy pour tenter de régler nos différents, mais pour l'instant en vain.
De mon côté, je peux me plaindre d'insultes, de colères, et d'une tendance à l'autorité exacerbée, de la part de mon épouse, de façon quasi permanente. Elle se plaint de ce que je ne suis pas assez "affectif", mais c'est un cercle vicieux puisque nos comportements ont tendance à s'entretenir l'un l'autre, et nous n'arrivons pas à en sortir.
Je peux également assurer que je participe aux tâches de la maison (ménage, cuisine) et à l'éducation de nos 2 filles (6 e 9 ans) que je vais chercher à l'école tous les soirs, et que je fait dîner puisque mon épouse rentre de son travail plus tard.
J'ai besoin de faire un break, tout en assurant comme d'habitude le nécessaire pour les enfants, et tout en les voyant autant.
Comment dans ces conditions, puis-je me trouver un pied à terre proche de la maison, puisque dès lors que les enfants sont couchés **l'ambiance est insupportable** (pour elle comme pour moi), sans que cela soit considéré comme l'abandon du domicile conjugal ?
Je présume que peuvent être pris en compte :
- l'accord de mon épouse pour ce break
- le respect de mes obligations : effectuer des tâches diverses de la maison, et continuer à m'occuper des filles.
Quelle est la procédure ? (main courante signée des 2 parties ?)
Merci